

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU JURA

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

3 septembre 2020

et qu'elle a été faite le

3 septembre 2020

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents: 35

Absents suppléés : 1

Absents excusés: 12

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n° DCC2020_09_099

Objet:

Suppression de 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet et création de 2 postes dans le cadre d'emploi des agents de maitrises territoriaux à temps complet

COMMUNAUTE DE COMMU ID: 039-243900560-20200910-DCC2020_09_099-DE 1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du jeudi 10 septembre 2020

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt, le 10 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à ORCHAMPS (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSENET.

Présents : Brans : M. Michael PERES Dammartin Marpain : M. Antony BOURCET Dampierre: M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET Etrepigney: M. Laurent CHENU Evans: M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET Fraisans: M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON Gendrey: Mme Lydia LUTHRINGER La Barre: M. Philippe GIMBERT La Bretenière: Mme Isabelle GUILLOT Louvatange: M. Gérôme FASSENET Montmirevla-Ville: M. Eric PERTUS Montmirey-le-Château: M. Martin DAUNE Mutigney: M. Eric DRUOT Offlanges: M. Jean-Claude THABARD Orchamps: Mme Lucette NAEGELLEN Our: M. Segundo ALFONSO Pagney: M. Michel GANET Plumont: M. Christophe PERRET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT Raphaël TEMPESTA Romain: Mme Aurélie CHANCENOTTE Salans: M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT Saligney: M. Gilbert LAVRY Sermange: M. Michel BENESSIANO Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS Thervay: M. Stéphane ECARNOT Vitreux: M. Alain GOMOT.

Suppléés: Ougney: M. Nicolas TONNELIER

Absents excusés: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Laure VALENTIN, Mme Stéphanie PICOT Fraisans: M. Hubert BACOT Monteplain: M. Luc BEJEAN Orchamps: M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Barbara PANOUILLOT Rans: M. Jean-Louis MORLIER Rouffange: M. Didier TISSOT Serre les Moulières: M. Claude TERON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie HONORIO

Procurations de vote :

Mandants: Courtefontaine: M. Jean-Noël ARNOULD Dampierre: Mme Laure VALENTIN Dampierre: Mme Stéphanie PICOT Fraisans: M. Hubert BACOT Orchamps: M. Régis CHOPIN Orchamps: M. Olivier DEMANDRE Orchamps: Mme Barbara PANOUILLOT Rans: M. Jean-Louis MORLIER Rouffange: M. Didier TISSOT

Mandataires: Salans: M. Philippe SMAGGHE Dampierre: M. Alain GOUNAND Dampierre: M. Anthony FALCONNET Fraisans: M. Sébastien HENGY Evans: M. François GRESET Ranchot: Mme Séverine DEVILLE Orchamps: Mme Lucette NAEGELLEN Rans: M. Raphaël TEMPESTA Ranchot: Mme Séverine DEVILLE Taxenne: M. Ludovic DUVERNOIS

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 20h10 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.



SUPPRESSION DE 2 POSTES DANS LE CADRE D'EMPL | 1D : 039-243900560-20200910-DCC2020_09_099-DE

TECHNIQUES TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET ET CREATION DE 2 POSTES DANS LE CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISES TERRITORIAUX A TEMPS COMPLET

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la délibération n° DCC2018_09_158 en date du 26 septembre 2018 portant création d'un poste dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;

Considérant la délibération de la commune de Fraisans créant un poste d'adjoint technique à temps complet ;

Vu l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion en date du 18 février 2020 relative à la promotion interne 2020 concernant 2 agents de la Communauté de Communes ;

Il convient donc de supprimer 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet et de créer 2 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet suite à promotion interne.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 2 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 3 septembre 2020 ;

Considérant l'acceptation des agents ;

Vu le tableau des effectifs ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la création de 2 postes dans le cadre d'emploi des agents de maîtrises territoriaux à temps complet;
- supprime, en conséquence les 2 postes dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet ;
- modifie en conséquence le tableau des effectifs de la Communauté de Communes Jura Nord;
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme, Le Président de JURA NORD, Gérome FASSENET

ÉDE

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 45 Contre: 0 Abstention: 0

